



<p align="center">Synthèse des principales décisions de la Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 31 août 2012</p>

Rentrée scolaire : du car au tableau blanc, de la maternelle aux études à l'étranger

Desserte des hameaux

La desserte des hameaux et fermes difficilement accessibles ou des secteurs non desservis par des véhicules de transport en commun nécessite une prise en charge par des véhicules particuliers. Ces navettes assurent une liaison directe du domicile à l'école ou une correspondance avec le car qui dessert l'école ou le collège de secteur. Pour financer ces services, le Conseil général a renouvelé 37 conventions pour 2012-2013, en créant 2 nouvelles et en supprimant 8.

Du matériel pour les collèges

Venant en plus de la dotation des collèges pour des demandes urgentes et indispensables qui ne peuvent être supportées par le budget des établissements, un budget de 2247 € a été attribué au collège Nassau de Sedan et un de 3070 € pour le collège George Sand de Revin. Le premier servira à l'achat de deux tableaux blancs interactifs et le second pour l'évolution de la sonnerie de changement de cours.

Stages et études à l'étranger

Le Conseil général attribue des aides pour les étudiants ardennais aux ressources modestes qui sont appelés à séjourner à l'étranger pendant 2 à 6 mois. La Commission permanente a décidé d'aider 5 nouveaux étudiants en leur attribuant des bourses pour un montant total de 3170€.

Investissements dans les collèges privés

Le Conseil général contribue aux investissements réalisés dans les collèges privés. Il a ainsi, lors de la dernière séance de la Commission permanente, réparti 246.190 € entre 5 établissements ardennais, à savoir Saint-Louis de Vouziers, Mabillon de Sedan, Sainte-Thérèse de Rethel, Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Charleville-Mézières qui mènent des travaux dans leurs bâtiments.

Solidarité

Soutien au projet d'extension du Foyer de Montcornet

Albatros 08 est une association qui procure différentes formes d'accompagnement à domicile ou en structures spécialisées à des personnes adultes présentant une déficience intellectuelle et/ou des handicaps associés. Elle projette la construction d'un bâtiment sport et ateliers pour le Foyer occupationnel de Montcornet. Pour permettre la réalisation de ce projet, le Conseil général accorde sa garantie à hauteur de 50% sur l'emprunt de 500.000 € contracté par l'association.

Réhabilitation des locaux de la Croix Rouge à Vouziers

La délégation de Vouziers de la Croix Rouge française va réhabiliter et adapter ses locaux. Ces travaux, outre une mise aux normes de l'espace destiné à la distribution de l'aide alimentaire, vont permettre la création d'un lieu d'accueil et d'écoute, sous forme de permanences hebdomadaires pour orienter les bénéficiaires vers les acteurs sociaux du territoire, dont la Maison des Solidarités du Conseil général. Ce dernier va y contribuer par une subvention de 15.000 €.

Sport

312 clubs sportifs des Ardennes soutenus dans leur fonctionnement



Le Conseil général a décidé de poursuivre en 2012 son aide au sport de masse. 116.872 € ont ainsi été répartis entre 312 clubs sportifs des Ardennes, en fonction du nombre de licenciés et du niveau où évoluent les équipes du club.

35455 € sont par ailleurs répartis entre les comités départementaux en fonction du nombre de licenciés dans chaque sport qu'ils représentent.

Le train pour aller supporter le CSSA

Comme les années précédentes, le Conseil général s'associe à l'opération « trains du foot » qui permet aux abonnés du CSSA de disposer d'un transport en TER à tarif privilégié. 10.660 € HT sont versés par l'instance départementale, soit 18% du budget annuel, pour l'ensemble des 19 rencontres de la saison.

Développement économique

11 PME ardennaises soutenues dans leurs projets d'investissements

Les PME qui réalisent des investissements d'au moins 8.000 €, assortis de la création d'au moins 1 emploi, peuvent prétendre à une aide départementale. Huit entreprises vont ainsi bénéficier d'avances remboursables, représentant 106.100 €, pour la réalisation de 456.414 € d'investissements et la création de 15 emplois. Deux entreprises recrutant chacune une personne bénéficiaire du RSA se voient également attribuer une subvention de 5000 € dans le cadre du dispositif d'aide à l'embauche des personnes défavorisées ou handicapées.

Une avance à taux zéro sur 7 ans, d'un montant de 30.000 €, est attribuée à une société des Ayvelles spécialisée dans la restauration, le service traiteur et l'hôtellerie. Elle va contribuer à un investissement global de 200.000 € HT permettant la reprise et/ou la création de 5 emplois. Une autre avance à taux zéro de 68.000 € sur 7 ans est attribuée à une société de Rethel spécialisée dans la création et la fabrication d'emballages à base de polypropylène et d'alvéolaire. Celle-ci va investir 457.000 € HT pour améliorer sa compétitivité, et ainsi maintenir les emplois sur le site, voire en créer 3 supplémentaires.

Aménagement du territoire

4 nouvelles opérations financées dans le cadre du Programme de rénovation urbaine

Le Conseil général a décidé de contribuer au programme national de rénovation urbaine mis en œuvre dans les Ardennes dans les villes de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin en y consacrant un budget global de 28 millions d'€.

La dernière Commission permanente a décidé, dans le cadre de ce budget, de financer à hauteur de 705.218 € quatre opérations de construction de logements et d'aménagement d'espaces publics : deux à la Ronde Couture, une rue Caquot à Charleville-Mézières, et une à Torcy Cités à Sedan.

Amélioration des réseaux d'eau potable

La Commission permanente a réparti entre 15 communes ou syndicats intercommunaux 689.780 € pour contribuer à la réalisation d'opérations structurantes et d'amélioration des réseaux et installations concernant l'alimentation en eau potable des ardennais.

Culture

Une nouvelle mine de renseignements pour les généalogistes aux Archives départementales

Les archives départementales vont accepter le dépôt des archives du Cercle de généalogie et d'héraldique des Ardennes, qui étudie la généalogie des familles originaires du département. Ces 4,30 mètres linéaires de relevés de registres paroissiaux et d'état-civil de 101 communes ardennaises vont constituer une mine d'informations pour les généalogistes et chercheurs en histoire locale qui fréquentent la salle de lecture des archives départementales, les sources généalogiques étant d'ores et déjà les ressources les plus consultées. Ces archives restant la



propriété du Cercle, leur communication au grand public restera soumise à l'autorisation de l'association.